



SOCIÉTÉ CANINE DE VENDEE

Affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

CACS

de la
SCC

EXPOSITION CANINE NATIONALE

LA ROCHE-SUR-YON

Entrée
gratuite
pour
les visiteurs

Ecole des Etablières
Route de Nantes

Engagements
possibles
sur internet :
<https://cedia.fr>
paiement sécurisé

DIMANCHE 26 MAI 2019

SAMEDI 25 MAI 2019

- Confirmations seules à partir de 15 h

DIMANCHE 26 MAI 2019

- Jugements
- Concours de Jeunes Présentateurs
- Meilleur de l'Exposition

Engagements à envoyer accompagné de votre règlement à :

Société Canine de Vendée

Mme Véronique PINIARSKI

17 Le Désert - 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Renseignements ☎ 02 51 98 20 32

veronique.piniarski@wanadoo.fr

BAR, SANDWICHS

RENSEIGNEMENTS HÔTELS

Office du tourisme ☎ 02 51 36 00 85

CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 7 MAI 2019

Race invitée : **Bouvier des Flandres**

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

JUGEMENT ET CONFIRMATION TOUTES RACES (sauf modifications ultérieures)

1^{er} groupe

Berger Portugais M. HINQUE
 Berger de Beauce, Picards Mme COUTEAU
 Bobtail M. THUAL
 Bearded , Colley, Shetland, Berger Hollandais, Saarloos, Berger Australien,
 Berger Blanc Suisse, Berger Américain Miniature M. CAVILLAC
 Reste du groupe M. KARCHER

Race invitée : Bouvier des Flandres

2^e Groupe :

Pinscher, Schnauzer, Bulldog Anglais Mme VEYRIER
 Shar Pei M. GRUNHEID
 Terre Neuve, Landseer Mme DETENDEUR
 Terrier Noir Russe M. COPPEL
 Presa Canario, Dogue Argentin, Fila, Dogue Allemand, Rottweiler,
 Cane Corso, Dogue de Bordeaux, Dogue de Majorque,
 Estrela, Fila de St Miguel, Hovawart, Mâtin Espagnol,
 St Bernard, Dogue du Tibet, Bouviers Suisses M. HINQUE
Spéciale Mastiff, Bullmastiff, Reste du Groupe Mme DESSERNE

3^e Groupe

Jagdterrier M. GRUNHEID
Spéciale Yorkshire M. ESCOFFIER
 Fox terrier, Terrier divers M. COPPEL
Spéciale American Staffordshire et Reste du Groupe M. THUAL

4^e Groupe

Teckel : Mme DESSERNE

5^e Groupe

Alaskan Malamute, Siberian Husky, Akita Américain,
 Spitz, Chien Pharaon et Podengo M. COPPEL
 Chow chow, Chien Nu, Basenji M. GRUNHEID
 Samoyède et reste du groupe M. ESCOFFIER

6^e Groupe

Beagle Harrier M. GAUTHIER
 Basset Hound M. GRUNHEID
 Dalmatien M. KARCHER
 Rhodesian Mme PASSIN
Spéciale St Hubert et reste du groupe Mme DESSERNE

7^e Groupe

Spéciales :

Braque Hongrois, Epagneuls de St Usuge, Setter Irlandais

Braque Allemand, Drahthaar, Auvergne, Bourbonnais,
 St Germain, Portugais, Epagneuls Munster, Picard, Breton,
 Français, Bleu Picardie, Korthal, Barbu Tchèque, Setter Anglais Mme GESLIN
 Braque Italien M. GRUNHEID
 Reste du Groupe Mme DESSERNE

8^e Groupe

Retriever, Spaniels et chiens d'eau M. CITERNE

9^e Groupe

Bichons, Coton Tuléar, Petit Chien Lion, Caniche,
 Chiens Tibétains, Bouledogue Français, Ratier de Prague Mme VEYRIER
 Chiens Chinois a Crête M. COPPEL
 Cavalier et King Charles Mme PASSIN
 Petits Chiens Belges M. GRUNHEID
 Chihuahua, Carlin, Bostons et reste du groupe M. ESCOFFIER

10^e Groupe

Lévriers M. COPPEL



ROYAL CANIN®

RECOMPENSES

Coupes aux CACS et RCACS, 1^{er} Champion

Coupe au meilleur Jeune

Plaques de chénil aux Excellents classés en Classes Ouverte,
Travail, Intermédiaire et Jeune

Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue

IL EST RAPPELÉ AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE 2^e CATÉGORIE QU'ILS SONT TENUS DE SE CONFORMER AUX ARRÊTÉS DE LA LOI DU 06 JANVIER 1999

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA LA ROCHE S/ YON le 26 MAI 2019

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 10h00 précises.

LOGEMENT - Des cages seront mises à disposition. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - La sortie est libre à partir de 15h. Un Bar-Sandwicherie sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont le jour de naissance et le jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6

soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 6 Mai 2019 (date de réception).

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine de Vendée par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements : La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sur leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs sont automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1^{er} Groupe : 12 mois sauf :
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

• 2^e Groupe : 12 mois sauf :
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

• 3^{es/4^e} Groupes 12 mois

• 5^e Groupe : 12 mois sauf :
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

• 6^e Groupe : 12 mois sauf : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

• 7^e Groupe : 12 mois

• 8^e Groupe : 12 mois sauf : Retrievers _____ 15 mois

• 9^e Groupe : 12 mois sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

• 10^e Groupe : 15 mois sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens en races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récapissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

EXPOSITION CANINE NATIONALE LA ROCHE SUR YON LE 26 MAI 2019

Un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Ne rien inscrire dans ce cadre



Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à la
S.C. Vendée, Véronique PINIARSKI
17 Le Désert - 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE
 en joignant le montant de votre engagement.
 Vérifiez l'affranchissement de votre lettre.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 6 MAI 2019 (date de réception)

ATTENTION AUX PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR CERTAINES RACES ET CLASSES : VOIR AU VERSO

Identification : _____ N° LO : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété _____ Taille _____ Couleur _____ Poil _____ Poids _____

Né le : _____ Sexe : Mâle - Femelle

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (M. Mme Mlle) _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Les chiens ne pourront pas sortir avant 15 h 00.

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	
Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central SCC	
• 1 ^{er} chien	32 €
• 2 ^e et 3 ^e chien (chacun).....	25 €
• 4 ^e chien et suivants (chacun).....	16 €
• Classe Vétéran (à partir de 8 ans).....	16 €
• Classe Puppy (6 à 9 mois).....	16 €
• Classe Baby (4 à 6 mois).....	16 €
• Chien ne concourant pas.....	10 €
• Meute	50 €
<small>(au moins 6 chiens)</small>	
• 7 ^e chien et suivant de la meute (chacun).....	12 €
• Lot d'Affixe, Lot de reproducteur.....	10 €
• Couple, Paire	5 €
• Confirmation pour les chiens engagés à l'exposition.....	gratuit
• Confirmation seule.....	32 €

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (1 seule classe) <small>(Voir définition des classes dans le règlement)</small>	Montant
Intermédiaire	_____
Ouverte	_____
Travail <small>(Voir au dos)</small>	_____
Champion <small>(Voir au dos)</small>	_____
Jeunes	_____
Puppy	_____
Baby	_____
Vétéran	_____
Ne concourant pas	_____
Meutes	_____
Lot d'Affixe, de Reproducteur	_____
Couple, Paire	_____
Confirmation Avec Jugement : <input type="checkbox"/>	
TOTAL (chèque global)	

Chèque global ou mandat à l'ordre de S.C. Vendée
 Étranger : mandat international exclusivement.
Mettez la somme en face de la classe dans laquelle vous souhaitez engager votre chien.
 L'entrée est libre pour les visiteurs.
 Confirmation Sans Jugement le samedi uniquement, à partir de 15 h (voir page 4)

Pour recevoir un accusé de réception, merci de renseigner votre adresse mail ci-dessous.

Volet dont le texte sera inséré dans le catalogue

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de tatouage : _____ N° LO : _____
ou identification par transpondeur

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : _____ Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Né le : _____ Sexe : Mâle - Femelle

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (M. Mme Mlle) _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Réservé à la Société

N° d'enregistrement :

- Classe d'engagement :**
- Intermédiaire
 - Ouverte
 - Travail
 - Champion
 - Jeune
 - Puppy
 - Baby
 - Vétéran
 - Ne concourant pas
 - Lot d'Affixe
 - Lot de Reproducteur
 - Couple
 - Paire
 - Meute
 - Confirmation

Feuille à renvoyer à la S.C. Vendée

**RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
pour les classes Travail et Champion**

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 6/05/19)

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e cat.

Retrievers

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge et de Bavière :

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 6/05/2019

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES JUSTIFICATIFS

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété :	Taille :	Couleurs :	Poils (nature ou longueur) :	Poids :
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braque Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Bergers de Brie, Belges, Pull, Dobermanns, Pinschers, Schnauzers, Boxers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.	Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, St-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.	Pékinois, Épagneul Japonais, Épagneul nain Continental



ROYAL CANIN®

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE Samedi 25 Mai à partir de 15 h
A renvoyer à Véronique Piniarski - 17 Le Désert - 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE**

Race _____ Sexe _____

Tatouage Français : _____ Numéro L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail (pour recevoir l'accusé de réception) _____

**Tarif de l'engagement : 32 € à l'ordre de la Société Canine de Vendée.
Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception**